

L'Exposition universelle de 1867 [mil huit cent soixante-sept] ["puis" 1878] illustrée. Publication internationale ["puis" Organe des intérêts des exposants]. 1876/05/15.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

naît à sa charge les risques de l'entreprise, moyennant la participation d'un tiers dans l'excédant éventuel des recettes sur les dépenses.

Cela portait donc les recettes à 26 millions : la dépense était de 23, les souscripteurs du fonds de garantie eurent à se répartir un dividende d'un million, et la subvention donnée conjointement par le Trésor et la Ville de Paris fut réduite à 10 millions.

La dépense pour 1878 est évaluée à 30 millions au lieu de 23. Mais, d'après les données que nous avons exposées, il est probable qu'elle sera plus facilement couverte qu'en 1867.

II

Quel doit être l'emplacement de l'Exposition ?

C'est en ce moment le sujet de toutes les discussions.

Trois projets sont en présence : le projet de MM. Gauthier et Galland, que soutient M. Émile de Girardin : le palais de l'Exposition serait situé sur la partie découverte du bois de Boulogne, entre les lacs et les fortifications, avec entrée principale au rond-point de l'avenue du bois de Boulogne.

Le projet de M. Bionne : il consiste à fixer l'Exposition dans le jardin des Tuileries, sur la place de la Concorde, aux Champs-Élysées et à l'esplanade des Invalides.

Enfin le projet de la sous-commission, dont le rapporteur était notre collaborateur, M. Viollet-le-Duc : il consiste à refaire l'Exposition sur le Champ de Mars et le Trocadéro.

Les raisons qui appuient ce dernier projet nous semblent décisives. Nous les résumons en quelques mots :

Espace libre, facilité d'accès par le chemin de fer de ceinture, les tramways, les bateaux et autres moyens de communication à créer.

La sous-commission a porté à 220 000 mètres la surface couverte nécessaire dans le champ de Mars. Les bâtiments seraient provisoires. Il y a quelque chose dans cette proposition qui choque au premier abord nos sentiments de conservation. On se dit :

« Comment ! des millions vont être dépensés pour élever ces bâtiments, et aussitôt l'Exposition finie on va les démolir ! »

En y réfléchissant, ce préjugé, résultat de nos habitudes, disparaît : « Chaque Expositi-

on nent la mesure de ce qu'il conviendra de faire dans l'avenir, et toujours l'expérience acquise est dérouterée par les nouvelles conditions dans lesquelles les objets fabriqués doivent être exposés.

« S'il n'en était pas ainsi, l'Exposition d'aujourd'hui serait la reproduction des Expositions précédentes. L'imprévu, qui est le grand attrait de ces solennités industrielles, ne permet d'apprécier les conditions les plus favorables à l'exhibition de tant d'objets que quand l'épreuve est faite. »

En 1867, on avait donné au palais de l'Exposition une forme circulaire. La sous-commission est revenue à la forme rectiligne. Le palais formera une sorte de table de Pythagore dans laquelle, en suivant une direction, les mêmes produits se représenteront aux regards, et, en prenant la direction opposée à la première, les nationalités montreront leurs divers envois. Ce bâtiment principal se reliera à des bâtiments élevés sur le Trocadéro, occupant une surface de 50 000 mètres. Ceux-ci devraient, au moins en partie, rester permanents. Le projet de la sous-commission place l'Exposition des beaux-arts au centre du palais du champ de Mars. Elle eût peut-être été mieux placée dans les bâtiments du Trocadéro : d'après le programme de la sous-commission, c'est là au contraire que doivent être placés les objets relatifs à l'agriculture, à l'horticulture, les modèles d'exploitation minière, de navigation fluviale et maritime, les appareils de chauffage et de ventilation.

Il devra y avoir un chemin de fer à mouvement continu pour transporter les visiteurs du champ de Mars au haut du Trocadéro.

Le concours ouvert depuis le 25 avril sera fermé le 15 mai, le jour même où paraîtra cette livraison. Les projets seront exposés pendant cinq jours publiquement. Dans notre prochain numéro, un homme spécial, M. Charles Terrier, architecte, en rendra compte. Nous avons voulu tout simplement ici exposer les éléments de la question.

(Extrait de la *Réforme économique*.)

YVES GUYOT.



M. DROUYN DE LHUYS.



M. OZENNE.

tion nouvelle, dit très-bien M. Viollet-le-Duc, montre ce qu'on aurait dû faire... Les imprévus, les *desiderata* s'accroissent et don-

Le gérant, CRUBAILHE.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.